



# **Concours du second degré**

## **Rapport de jury**

---

### **Concours : CAPET externe et CAFEP**

### **Section : économie et gestion option marketing**

### **Session 2014 exceptionnelle**

Rapport de jury présenté par : Pierre VINARD

## **Avertissement du Président**

Le présent rapport concerne le CAPET exceptionnel dont les épreuves d'admissibilité se sont déroulées en juillet 2013 et les épreuves d'admission en juin 2014. Les définitions des épreuves décrites dans ce rapport correspondent donc aux anciennes modalités du concours. Ces épreuves ont changé pour la session 2014 pour tenir compte de la réforme de la formation des enseignants et la mise en place des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE). Nous invitons donc les lecteurs de ce rapport à se référer pour la préparation du CAPET externe économie et gestion option « marketing » à cette nouvelle réglementation. Cependant certaines observations et certains conseils figurant dans le présent rapport sont valables pour les nouveaux concours.

### **SOMMAIRE**

#### **Statistiques générales de la session exceptionnelle dite 213-2**

#### **Épreuves d'admissibilité**

1. Composition d'économie-droit
2. Composition de sciences de gestion

#### **Épreuves d'admission**

3. Leçon sur programme
4. Épreuve sur dossier

#### **Annexes**

##### **Annexe 1 : Définitions des épreuves**

##### **Annexe 2 : Note à l'attention des candidats admissibles**

##### **Annexe 3 : Programme des CAPET et CAFEP Économie et gestion**

##### **Annexe 4 : Exemples de sujets de la leçon sur programme**

##### **Annexe 5 : Exemples de sujets de la première partie de l'épreuve sur dossier**

##### **Annexe 6 : Exemples de sujets deuxième partie de l'épreuve sur dossier**

##### **Annexe 7 : Liste des membres du jury**

### CAPET Externe

#### Bilan de l'admissibilité

Nombre de candidats inscrits : 1 332  
Nombre de candidats présents : 556  
Nombre de candidats admissibles : 66  
Moyenne des candidats admissibles : 11,71  
Moyenne de l'ensemble des candidats : 7,02  
**Barre d'admissibilité : 10,15**

#### Bilan de l'admission

Nombre de postes : 60  
Nombre d'admissibles : 66  
Nombre de présents : 58  
Nombre d'admis : 49  
Moyenne des candidats admis : 12,12  
**Barre d'admission : 9,25**

### CAFEP

#### Bilan de l'admissibilité

Nombre de candidats inscrits : 252  
Nombre de candidats présents : 100  
Nombre de candidats admissibles : 14  
Moyenne des candidats admissibles : 10.84  
Moyenne de l'ensemble des candidats : 7.47  
**Barre d'admissibilité : 10,25**

#### Bilan de l'admission

Nombre de postes : 13  
Nombre d'admissibles : 14  
Nombres de présents : 13  
Nombre d'admis : 11  
Moyenne des candidats admis : 12,16  
**Barre d'admission : 9,25**

## Rapport sur les épreuves d'admissibilité

### 1) Composition d'économie-droit

#### 1.1. Éléments statistiques

COMPOSITION D'ÉCONOMIE – DROIT	MOYENNE	NOMBRE DE COPIES	NOTE LA PLUS HAUTE	NOTE LA PLUS BASSE
	6,48	668	17,5	0,5
Partie syn- thèse	8,68*	662 copies		
Partie ques- tions (écono- mie)	4,45*	503 copies		
Partie ques- tions (droit)	5,05*	130 copies		

Toutes les notes sont sur 20

\* Moyennes réalisées à partir des copies des candidats ayant traité cette partie de l'épreuve.

#### RÉPARTITIONS DES NOTES

Notes	Nombre de notes obtenues à l'épreuve	Pourcentage	Pourcentages cumulés croissants	Pourcentages cumulés décroissants
N >=15	5	0,75	0,75	100%
12 <= N < 15	36	5,39	6,14	99,25
10 <= N < 12	71	10,63	16,77	93,86
08 <= N < 10	108	16,17	32,93	83,23
05 <= N < 08	242	36,23	69,16	67,07
N < 05	206	30,84	100%	30,84
<b>Total</b>	<b>668</b>	<b>100%</b>		

Dans la répartition des notes, on peut remarquer que :

- 67,07 % des candidats obtiennent des notes inférieures à 8 contre 70 % pour le 2013-1
- 26,8 % se situent entre 8 et 12 contre 21,5% pour le 2013-1
- 6,14 % obtiennent une note supérieure ou égale à 12 contre 8,5% pour le 2013-1

- 79,46 % (73 % pour le 2013-1)<sup>1</sup> des candidats ayant traité les deux parties ont choisi de traiter les questions d'ordre économique, 20,54% (27 % pour le 2013-1)<sup>2</sup> ont choisi les questions juridiques.

<sup>1</sup> 503/(503+130)

<sup>2</sup> 130/(503+130)

- 4,38 %<sup>3</sup> des candidats qui ont traité la synthèse n'ont pas traité la 2<sup>ème</sup> partie sur les questions.
- 6 candidats n'ont pas traité la note de synthèse. Comme indiqué dans le sujet, aucun candidat n'a panaché les questions.
- Pas de copie blanche.

Note maximale : 17,5/20

Note minimale : 0,5/20

Par rapport à la session 2013-1, le jury observe une amélioration sensible des résultats sur la partie relative à la synthèse : 8,68 contre 8,04/20 pour le 2013-1 (7,55/20 en 2012). Par contre, les questions sont globalement moins bien traitées :

- sur la partie relative aux questions d'économie : 4,45 contre 5,23/20 pour le 2013-1 (4,22/20 en 2012)
- sur la partie relative aux questions de droit : 5,05 contre 5,17/20 pour le 2013-1 (5,5/20 en 2012)

La moyenne générale à l'épreuve passe de 6,38/20 pour le 2013-1 à 6,48/20 pour le 2013-2.

Le jury recommande aux futurs candidats de poursuivre leurs apprentissages théoriques, au cours de leur préparation, en économie comme en droit, afin de construire des argumentations plus solides.

## **1.2. Rappel de la définition et du programme de l'épreuve**

### **1.2.1. Définition de l'épreuve**

La composition d'économie - droit (durée 5h / coefficient 3), se compose de deux parties indépendantes :

- d'une part, une note de synthèse à partir d'un dossier documentaire de 10 à 15 pages fourni au candidat ;
- d'autre part, la présentation de réponses argumentées à une série de questions d'ordre économique ou à une série de questions d'ordre juridique.

La note de synthèse doit mettre en évidence les dimensions économique et juridique du sujet et comporter, dans le sujet proposé, 1 300 mots (+/- 10 %).

La note de synthèse reprend les différents éléments du dossier, sans ajout de données supplémentaires et sans refléter l'avis du rédacteur.

### **1.2.2. Programmes de l'épreuve**

Les programmes de l'épreuve d'économie - droit comportent des éléments communs à toutes les options du concours.

Ces programmes comprennent deux parties, l'une en relation avec les programmes des disciplines correspondantes enseignées dans la série STG (programmes en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours), l'autre précisant l'étude des thèmes complémentaires.

---

<sup>3</sup> (662-633)/662

#### A) Droit

a) Les thèmes des programmes de droit des classes de première et terminale « sciences et technologies de la gestion », traités au niveau licence.

b) Les thématiques suivantes traitées au niveau licence :

- Les régimes juridiques de l'activité professionnelle
- L'adaptation de la relation de travail par la négociation
- Les relations contractuelles avec la personne publique
- Le droit de l'immatériel
- La gestion du risque par le droit

#### B) Économie

a) Les thèmes des programmes d'économie des classes de première et terminale « sciences et technologies de la gestion », traités au niveau licence.

b) Les thématiques suivantes traitées au niveau licence :

- La dynamique de la croissance économique et le développement
- La politique économique dans un cadre européen
- La globalisation financière
- La régulation de l'économie mondiale

### 1.3. Observations du jury

#### 1.3.1 Remarques d'ordre général

La grande majorité des copies témoigne d'un effort en matière de présentation. Mais le jury regrette toutefois que de trop nombreux candidats présentent des défaillances en matière d'orthographe et de syntaxe. Les candidats sont invités à prévoir un temps de relecture de leur copie, et à veiller à la lisibilité de leurs écrits.

Il est rappelé aux candidats l'importance de gérer leur temps avec discernement : un trop grand nombre de copies néglige en effet les questions d'ordre économique et juridique.

L'épreuve se compose de deux parties : celles-ci vont faire l'objet de commentaires différenciés.

#### 1.3.2. La note de synthèse

##### Sujet

À partir du dossier documentaire ci-joint, vous réaliserez une note de synthèse portant sur le thème suivant :

**« L'INVESTISSEMENT INTERNATIONAL EN FRANCE »**

Votre note de synthèse devra mettre en évidence les dimensions économiques et juridiques du sujet et ne devra pas excéder 1 300 mots (+/- 10 %).

##### Rappel :

La note de synthèse reprend les différents éléments du dossier sans ajout de données supplémentaires et sans refléter l'avis du rédacteur.

### **1.3.2.1 RAPPEL DES CONSIGNES RELATIVES AU NOMBRE DE MOTS**

Le sujet précise le nombre de mots attendus dans la synthèse : 1 300 (+/- 10 %).

Le jury déplore que la grande majorité des candidats ne respecte pas la consigne et se voit en conséquence appliquer une pénalité souvent importante (jusqu'à 3/30). Les copies qui présentent un nombre de mots insuffisant sont celles qui souffrent d'un manque d'approfondissement et/ou de clarté et sont donc doublement pénalisées.

Les candidats doivent indiquer le décompte du nombre de mots à la fin de la synthèse. Ce nombre est vérifié par le jury.

### **1.3.2.2. REMARQUES METHODOLOGIQUES SUR LA SYNTHÈSE**

La synthèse est un exercice qui doit respecter un certain formalisme. Les candidats sont jugés à la fois sur leur capacité à problématiser et structurer leur propos, mais aussi à sélectionner l'information pertinente tout en la mettant en perspective dans le cadre d'un plan réfléchi.

Ainsi, le jury attend une introduction et un développement. Des candidats ont rédigé une conclusion. Il est toutefois rappelé que celle-ci demeure facultative dans une synthèse.

Globalement, la méthodologie de la synthèse est loin d'être maîtrisée par les candidats.

#### **Introduction**

De nombreuses copies ne présentent pas d'introduction structurée, on remarque notamment selon les synthèses, l'absence de : définitions, problématisation et présentation de plan. Elle s'avère trop succincte (réduite à une simple accroche) voire inexistante. Il est souhaitable que les candidats maîtrisent la construction de l'introduction afin de présenter une problématique pertinente et un plan en adéquation. Définir les termes du sujet reste un préalable indispensable, ici : investissement direct à l'étranger et attractivité.

#### **Problématique**

Si des efforts de problématisation sont à souligner, sa pertinence demeure un écueil récurant. Il n'est pas rare de trouver deux problématiques redondantes accolées, voire contradictoires. Ce cas de figure illustre le manque de recul des candidats sur le sujet.

#### **Plan et structuration**

Une grande partie des copies propose une structure-cadre pour la synthèse. Mais le plan annoncé n'est pas toujours respecté. Un enrichissement de la structuration (sous-parties, intitulés) est souhaitable pour garantir la qualité de la synthèse. Des candidats se contentent de résumer les documents en les juxtaposant, le manque de cohérence est alors flagrant.

#### **Exploitation des documents**

Les documents ne posent pas de problème de compréhension notable. Pourtant des candidats ne restituent pas les informations clefs de façon judicieuse, ou bien écartent certains documents. La difficulté de relier les documents de façon appropriée reste par ailleurs un handicap

pour un grand nombre d'entre eux. L'épreuve impose que les candidats ne doivent pas exprimer d'opinion personnelle et/ou intégrer des éléments qui ne sont pas présents dans le sujet. Pourtant des copies ne respectent pas ces règles.

### **1.3.3. REMARQUES QUANT AUX CONTENUS ATTENDUS**

Le sujet porte sur une thématique particulièrement d'actualité : L'investissement international en France.

A partir de 12 documents, les candidats étaient invités à réfléchir sur :

- Dans un contexte de libre circulation des capitaux, comment attirer en France l'investissement international tout en sauvegardant les intérêts stratégiques nationaux ?

En particulier, il convenait de s'interroger sur :

- l'importance des IDE en France et les atouts du territoire français en termes d'attractivité.
- les risques présentés par les IDE et l'encadrement juridique associé (national et européen).

La problématique devait permettre de montrer que la France présente une assez bonne attractivité, nécessaire au maintien des IDE, qu'elle souhaite préserver tout en protégeant ses intérêts stratégiques. Le plan s'orientait vers un développement en deux parties afin de montrer que les IDE représentent un enjeu économique par son impact sur la compétitivité française mais qu'ils doivent tenir compte des intérêts stratégiques nationaux.

Exemple de plan proposé :

I – Une ouverture recherchée de la France aux investisseurs internationaux

a/ L'attractivité de la France, source d'un niveau important des IDE

b/ Des politiques publiques destinées à renforcer les atouts du territoire français

II- Une ouverture à concilier avec la protection des intérêts stratégiques du pays

a/ Les risques des IDE en France et l'encadrement juridique national

b/ Les contraintes de l'encadrement juridique européen

Le jury a constaté que certaines synthèses étaient particulièrement centrées sur les données économiques au détriment de l'approche juridique. Dans la majorité des copies, les dimensions économiques et juridiques ne sont pas traitées de manière transversale. D'autre part, les références aux documents dans la synthèse restent trop souvent marginales. Enfin, il a été remarqué que de nombreux candidats n'avaient pas adopté une gestion rigoureuse de leur temps de composition.

### **1.3 .4. CONSEILS AUX CANDIDATS**

L'exercice de la note de synthèse est utile pour apprécier les compétences attendues de futurs enseignants car il évalue la capacité de hiérarchisation et de reformulation d'informations de plus en plus abondantes. Dans l'exercice de leur profession, les futurs enseignants seront amenés à inculquer à leurs élèves ou étudiants la méthodologie de la synthèse (notamment en terminale et BTS).

À ce titre, le jury ne peut qu'encourager les candidats à pratiquer régulièrement la lecture de la presse économique et de documents juridiques afin de s'entraîner à une lecture rapide et efficace, dans l'idéal accompagnée d'une prise de notes.

La note de synthèse reste un exercice exigeant, nécessitant une bonne maîtrise méthodologique qui ne peut s'acquérir que dans le cadre d'une préparation rigoureuse et régulière à l'épreuve. La gestion du temps et des documents étant des éléments clés de réussite, la fréquence des entraînements s'impose aux candidats.

Il est fortement conseillé aux candidats d'annoncer et de faire apparaître dans leur copie la définition des mots-clés, la problématique ainsi que l'annonce du plan adopté.

Les documents doivent être utilisés de façon judicieuse et exhaustive, sans éluder les documents à caractère économique ou les documents à caractère juridique. Il est recommandé de citer brièvement les sources des documents utilisés.

Le candidat doit veiller à ne jamais exprimer d'opinion personnelle, ni faire référence à des connaissances extérieures au dossier documentaire.

Il est rappelé aux candidats de reporter à la fin de leur note de synthèse, l'estimation du nombre de mots (même si le jury se doit de vérifier ce nombre).

La technique de comptage des mots est la suivante : seuls comptent les mots ou groupes de mots entre deux espaces. *Ex. « l'investissement » compte pour un mot / « au-dessus » et « FSI » également.*

#### ***Rappel des principes de base de la note de synthèse***

La note de synthèse n'est pas un résumé condensé de différents articles. Le but de cette épreuve est de tirer les informations essentielles de chaque document, puis de les organiser de manière structurée dans son devoir. Dans tous les cas, il s'agit de proposer une information brève, objective, directement utilisable, sur un sujet qui pose problème.

#### **L'objectivité**

Une règle fondamentale consiste à éviter la partialité qui n'est pas de mise dans une note de synthèse, quels que soient les arguments développés. Ce n'est pas un rapport personnel et il convient de ne jamais manquer à la règle de l'objectivité qui vaut neutralité.

#### **Étapes de conception de la note**

1. Effectuer un feuilletage rapide du dossier documentaire. Regarder quels sont les documents les plus accessibles, quels sont ceux qui semblent longs et techniques, quels sont ceux qui sont structurés. Les plus abordables seront souvent lus en premier alors que les plus techniques le seront dans un deuxième temps.
2. Concernant la prise de notes, elle doit être active : les idées extraites doivent être reliées progressivement avec celles qui ont été extraites des documents précédemment lus.
3. Problématiser l'idée directrice qui relie les différents documents. La formuler en préalable à l'annonce du plan.
4. Construire un plan, l'annoncer dans l'introduction puis s'y conformer.
5. Articuler son propos en prévoyant des transitions entre parties et sous parties.
6. Éviter qu'à l'intérieur des différentes parties le propos ne se perde en détails et digressions.
7. Ne pas formuler d'opinion personnelle.
8. La conclusion (facultative) doit être concise.

### 1.3.5. Partie 2 : Questions d'ordre économique ou juridique

#### Sujet

Le candidat choisira la série de questions d'ordre économique ou d'ordre juridique, **sans possibilité de panachage, en indiquant clairement sur la copie, la nature de son choix.**

#### Choix N°1 : Questions d'ordre économique

- 1.1 Quel est le rôle du prix en économie de marché ?
- 1.2 Quelle intervention de l'Etat pour la production de biens publics mondiaux ?
- 1.3 Quelles sont les conditions pour qu'une relance de l'activité économique par la dépense publique soit efficace ?

#### Choix N°2 : Questions d'ordre juridique

- 2.1 Dans le cadre de la rénovation de la démocratie sociale, quelles sont désormais les modalités de négociation et d'adoption de l'accord d'entreprise ?
- 2.2 Pourquoi et comment le droit sanctionne-t-il les pratiques anticoncurrentielles ?
- 2.3 Quelles sont les spécificités du contrat électronique entre un consommateur et un professionnel ?

### 1. REMARQUES GENERALES

Le jury remarque que très peu de copies portent sur les questions juridiques. Il constate qu'une minorité de candidats n'a traité aucune des deux catégories de questions portant au choix sur l'économie ou sur le droit, ni même indiqué sa préférence. Dans les autres cas, le traitement des questions est très souvent négligé.

La mauvaise gestion du temps et/ou un manque de connaissances expliquent ce constat. Les questions sont traitées de manière superficielle, sans aucune définition des notions. Là encore, le jury observe que les candidats ne respectent pas la méthodologie.

Les réponses témoignent d'un manque de maîtrise des notions et concepts de base, en économie comme en droit. Le manque de rigueur et d'actualisation des connaissances dans le traitement des questions est à souligner. Le jury précise qu'un exemple complète un argument mais en aucun cas ne le remplace. Il relève des confusions dans les théories et les notions fondamentales. La majorité des candidats ne maîtrise pas suffisamment les références théoriques attendues.

Le jury reste néanmoins conscient du temps limité dont disposent les candidats et n'exige en conséquence pas un formalisme comparable à celui que l'on est en droit d'attendre dans une dissertation.

Le jury valorise par ailleurs les candidats qui proposent des connaissances actualisées.

*Concernant les questions d'économie :*

- Beaucoup de candidats ne sont pas capables de définir certaines notions de base : prix, économie de marché, bien public mondial, dépense publique.

- La notion de "rôle" n'est pas toujours comprise. De ce fait, les réponses se sont souvent limitées à présenter la fixation du prix en économie de marché.
- La notion de biens publics mondiaux est rarement définie avec précision, en conséquence les principes et modalités d'intervention de l'Etat dans leur production ne sont pas développés.
- La relance de l'activité par la dépense publique a été assimilée dans la plupart des copies à la politique budgétaire dans son ensemble alors qu'elle n'en constitue qu'une facette. Dans ce cadre, les conditions d'efficacité présentées n'ont pas toujours été pertinentes.
- Le jury constate néanmoins qu'il existe des copies d'un excellent niveau.

*Concernant les questions de droit :*

- Les connaissances de base ne sont pas maîtrisées : accord d'entreprise, ententes, abus de position dominante, contrat électronique... Les confusions et/ou approximations sont importantes dans la majorité des copies.
- La définition de l'accord d'entreprise fait le plus souvent défaut. L'abandon de la présomption de représentativité des organisations syndicales n'est que trop rarement évoqué, de même que la loi Fillon de 2004 ou la loi d'août 2008. Des notions et/ou termes ne sont pas actualisés.
- Les pratiques anticoncurrentielles ne sont pas définies précisément, cependant les raisons de leur interdiction sont évoquées dans la plupart des cas à bon escient. L'organisme compétent en France n'apparaît que trop rarement, d'où une très grande imprécision quant à la procédure et aux sanctions.
- La notion de contrat électronique et la diversité des règles applicables ne sont que peu définies. Les spécificités se limitent souvent à la formation du contrat sans s'intéresser à son exécution.

### **1.3.6 CONSEILS AUX CANDIDATS**

Si en termes de contenus, les programmes de BTS constituent la référence, le niveau minimum requis est bien celui de la licence. En conséquence, il est essentiel de s'appuyer sur les ouvrages universitaires de référence ainsi que sur d'autres sources actualisées. Les concepts et définitions doivent être parfaitement connus et les mécanismes doivent être maîtrisés pour éviter les contre-sens.

Le jury rappelle qu'il est indispensable de poser les définitions et de contextualiser pour réussir cette partie de l'épreuve. Il encourage les candidats à soigner leur argumentation et leurs démonstrations.

La gestion du temps restant l'un des enjeux majeurs de la réussite à l'épreuve, le candidat doit veiller à répartir de façon judicieuse son temps entre les deux parties afin de ne pas négliger la deuxième partie sur les questions, au risque de se voir sanctionné par le barème.

### **1.4. Conclusion**

Le jury accorde une grande importance à la maîtrise des concepts et des théories, mais juge aussi la forme de la synthèse et des réponses aux questions. En conséquence, les candidats doivent non seulement avoir des bases théoriques solides, mais aussi développer leurs compétences en termes de méthodologie (synthèse, structuration des idées, problématisation) pour réussir cette épreuve.

## 2) Composition de sciences de gestion, option « marketing »

### 2.1 Éléments statistiques

	N<5	5<=N<8	8=N<10	10<=N<12	12<=N<15	N>=15	TOTAL
Nombre de notes	111	248	134	97	47	8	645
Pourcentages	17,21	38,45	20,78	15,04	6,05	0,93	100
Note la plus basse	0,5						
Note la plus haute	17						
Nombre de copies corrigées	645						
<b>Moyenne</b>	<b>7,5</b>						

### 2.2. Le sujet

L'étude de cas portait sur l'entreprise PATAUGAS, fondée en 1950, qui fabrique des chaussures en toile traditionnelle du pays basque. Elle doit son nom à la méthode de fabrication de la semelle en caoutchouc. Ce dernier était initialement fondu avec un réchaud à gaz (d'où le nom « Pâte au gaz »). Cette marque envisage de nouvelles orientations stratégiques, notamment en développant sa présence à l'international afin de faire face à la crise du secteur de la chaussure.

C'est un sujet d'actualité qui permet aux candidats de mobiliser des connaissances notamment en management stratégique, en marketing opérationnel et en techniques du commerce international.

#### *Rappel des questions*

#### **DOSSIER 1 : La stratégie de développement de PATAUGAS (moyenne obtenue 14,7/40)**

L'étude de cette partie nécessitait une maîtrise des concepts de base du management dans sa dimension stratégique et une application des méthodes prévisionnelles de vente.

- 1.1 Analysez sous forme structurée, l'environnement de l'entreprise, en faisant ressortir les éléments favorables et défavorables.
- 1.2 Réalisez le diagnostic interne de Pataugas.
- 1.3 A partir du bilan économique 2010, calculez le chiffre d'affaires prévisionnel du secteur pour les années 2011 et 2012. Justifiez la méthode utilisée et commentez les résultats.
- 1.4 Expliquez et justifiez les choix stratégiques de Pataugas.

Dans un premier temps, il s'agissait de réaliser de manière structurée un diagnostic stratégique dans ses deux dimensions : externe (les contraintes et opportunités de l'environnement) et interne (les forces et faiblesses de l'entreprise).

Dans un deuxième temps, il fallait procéder à un calcul prévisionnel du chiffre d'affaires du secteur ainsi qu'identifier et justifier avec clarté les choix stratégiques de la marque.

## **DOSSIER 2 : La politique de distribution (moyenne obtenue 12,4/30)**

Cette deuxième partie permettait au candidat de montrer sa maîtrise de la distribution multi canal et de mesurer la performance des choix opérés par la marque.

- 2-1 Déterminez les avantages et inconvénients d'une politique multi canal pour Pataugas afin de conforter l'entreprise dans son choix.
- 2-2 Analysez les performances du site Internet d'un concurrent à l'aide d'indicateurs.
- 2-3 Déterminez les moyens à mettre en œuvre pour améliorer la visibilité et dynamiser les visites d'un site internet.
- 2-4 Présentez et justifiez le choix de la succursale.
- 2-5 Quelles sont les informations nécessaires pour choisir le lieu d'implantation de la nouvelle succursale?
- 2-6 Calculez le potentiel de clientèle de la zone de chalandise, ainsi que le chiffre d'affaires prévisionnel pour 2011. Quel est alors le rendement annuel au m<sup>2</sup> ?

Il s'agissait dans un premier temps d'analyser la politique de distribution multi-canal de la marque PATAUGAS pour apprécier ensuite les chances de réussite de la vente en ligne et la pertinence de l'ouverture de succursales. Le calcul du potentiel de la zone de chalandise permettait de justifier le projet d'implantation d'une succursale à Amiens.

## **DOSSIER 3 : La politique de communication (moyenne obtenue 11,1/30)**

Cette troisième partie permettait au candidat de montrer sa maîtrise de la communication média et hors média.

- 3-1 Expliquez quels sont les enjeux et les risques pour Pataugas d'utiliser les réseaux sociaux. Vous dégagerez les conseils à lui donner pour bien utiliser les réseaux sociaux dans sa communication.
- 3-2 Justifiez le choix de l'opération de partenariat avec l'équipe K-Challenge. Conseillez l'entreprise sur d'autres partenariats possibles.
- 3.3 Justifiez l'intérêt des moyens de communication et d'animation utilisés pour l'ouverture des succursales.
- 3-4 Déterminez les indicateurs à retenir pour mesurer l'efficacité de la communication locale.

Il s'agissait dans cette partie d'analyser les moyens de communication utilisés par l'entreprise, de mesurer et de justifier leur efficacité à partir de l'analyse de données chiffrées.

## **DOSSIER 4 : Le développement à l'international (moyenne obtenue 6,4/20)**

Cette quatrième partie permettait au candidat de mobiliser ses connaissances sur les techniques du commerce international (risque de change, participation à un salon à l'étranger ainsi que le calcul d'incoterms).

- 4-1 Estimez le coût et évaluez l'intérêt de la participation à ce salon.
- 4-2 Compte tenu de l'incertitude sur l'évolution du taux de change, indiquez l'intérêt et les possibilités de se prémunir contre le risque de taux de change.
- 4-3 Distinguez les incoterms EXW (Ex Works) et DAP (Delivered at Place) en termes de répartition des frais et des risques entre le vendeur et l'acheteur.

4-4 Etablissez les prix en euros de la commande selon ces deux incoterms : EXW Paris et DAP Moscou

## **2.3. OBSERVATIONS GÉNÉRALES**

### **2.3.1. Sur le fond**

Beaucoup de candidats proposent des réponses superficielles et manquent d'argumentation et de réelle maîtrise des concepts de base en marketing ou en management stratégique : stratégie, succursale, distribution multi canal, incoterms...

Dans l'ensemble, les techniques quantitatives de gestion posent de réelles difficultés aux candidats. Certains déclarent dans leurs copies avoir oublié leur calculatrice !

Dans la première partie, le diagnostic stratégique n'est pas toujours maîtrisé. Certains candidats confondent diagnostic interne et externe.

La deuxième partie concernant la politique de distribution est globalement mieux traitée que les autres parties mais les réponses restent superficielles. L'analyse de la politique multi canal s'est limitée à l'analyse du site internet et la notion de succursale n'est pas connue.

La troisième partie est très inégalement traitée. Cependant, la communication sur les réseaux sociaux, est globalement mieux argumentée par les candidats qui démontrent parfois des connaissances sur l'utilisation de la communication virtuelle et ses enjeux. Les questions sont souvent mal cernées et les enjeux des réseaux sociaux sont très peu abordés.

Dans la quatrième partie concernant le développement à l'international, certains candidats ont soit évité de traiter le risque de change et les incoterms soit procédé à des réponses hasardeuses.

Toutefois, quelques candidats démontrent une réelle maîtrise des techniques et des concepts. Les meilleures copies témoignent d'une capacité de prise de recul dans le traitement de chaque question et d'une bonne compréhension des questions posées. Elles proposent une structuration fine en sous-rubriques qui facilitent le travail d'analyse, des calculs sous forme de tableau et présentent ainsi un développement ordonné des réponses. Néanmoins, certains candidats n'ont pas fait preuve d'une bonne gestion de temps au risque parfois de ne pas traiter d'autres questions.

De façon générale, il est regrettable que :

- certaines parties aient été traitées partiellement, voire pas du tout,
- certaines consignes aient été lues de façon trop rapide,
- des réponses présentent des redondances importantes alors que les questions invitaient à une progression dans le niveau d'analyse,
- des copies soient rédigées dans un style télégraphique,
- beaucoup de candidats n'aient pas pu effectuer les calculs demandés et synthétiser les résultats,
- les techniques du commerce international ne soient pas maîtrisées.

Les copies observées montrent des carences dans la préparation du concours :

- en mercatique : il n'est pas concevable que le marketing opérationnel ainsi que des défini-

tions de base soient méconnus des candidats qui se présentent au CAPET spécialité marketing.

- en management : la maîtrise de la technique SWOT, avec une réelle compréhension des termes forces/faiblesses, opportunités/menaces est indispensable. Trop de candidats confondent diagnostic interne et externe.

### **2.3.2. Sur la forme**

La profession d'enseignant requiert des aptitudes de structuration, de clarté et de précision du propos. Ces qualités peuvent être observées dans :

- certaines copies bien présentées,
- des réponses rédigées et argumentées sous forme de tableaux, notamment quand il s'agit de calculs, afin de rendre la structure plus apparente,
- une organisation rigoureuse des arguments destinés à répondre avec précision à la question posée.

Cependant, le jury déplore :

- l'absence de structure pour de trop nombreuses copies,
- le manque de soin de certaines copies dont l'écriture est parfois illisible et les ratures visibles,
- des questions traitées qui ne sont pas toujours dans l'ordre, ni même numérotées,
- l'abus de renvois à la fin de la copie pour ajouter des éléments de réponse au risque de rendre difficile la lecture de la copie,
- une orthographe médiocre voire déplorable pour certaines copies.

## **2.4. Conseils aux candidats**

### **2.4.1. Conseils portant sur le fond**

- Approfondir les connaissances de base en marketing stratégique et opérationnel tant qualitatives que quantitatives ;
- Bien cerner les questions posées, les mots-clés et la documentation fournie pour éviter le hors sujet ;
- Maîtriser la démarche d'une étude de cas et identifier les différents niveaux d'analyse ;
- Exploiter les données chiffrées et réaliser des calculs pertinents pour illustrer et argumenter (calculs et commentaires) ;
- Présenter des réponses structurées et en lien avec la réalité professionnelle ;
- Utiliser un vocabulaire technique adapté ;
- Citer les auteurs à bon escient ;
- Adapter ses réponses au contexte du sujet ;
- Éviter l'énumération des éléments donnés dans les annexes mais privilégier une approche analytique.

### **2.4.2. Conseils portant sur la forme**

- Introduction, transitions et conclusion ne sont pas exigées. Cependant, à condition de rester succinctes, elles peuvent servir la structuration du propos ;
- Gérer son temps car les fins de copies sont bâclées ;
- Soigner la présentation de la copie (aérer la copie, éviter les ratures, numéroté les pages et les questions clairement) ;

- Veiller à ce que l'écriture soit lisible ;
- Proscrire les paraphrases d'annexes ;
- Faire des efforts de rédaction : être vigilant sur l'orthographe et la syntaxe en se reliant et éviter les abréviations ;
- Structurer les réponses et ce, de manière apparente ;
- Mettre en évidence les éléments essentiels du raisonnement (soulignement, présentation sous forme de tableau) ;
- Si l'usage d'un tableau peut être utile à la structuration du propos, il ne doit pas occulter la nécessité de justifier ses affirmations et d'argumenter ses réponses ;
- Répondre de manière précise aux questions « justifier, argumenter » en formulant des arguments.

### **3) Leçon sur programme**

#### **3.1. Rappel de la définition de l'épreuve**

Dans un cadre pédagogique et un contexte d'enseignement donnés, le candidat présente, dans l'option choisie, un projet de séquence pédagogique, intégrée dans une progression (leçon, séance de travaux dirigés, etc.). La présentation est suivie d'un entretien avec le jury au cours duquel le candidat est invité à justifier ses choix d'ordre didactique et pédagogique.

#### **3.2 Déroulement de l'épreuve**

Le candidat prépare sa leçon en loge pendant 3 heures.

Sa prestation orale devant le jury se déroule en deux temps :

- 30 minutes d'exposé ininterrompu de sa leçon au maximum,
- 30 minutes d'entretien avec le jury pendant lequel le candidat est interrogé sur sa démarche, ses choix pédagogiques, sur des points de son exposé.

#### **3.3. Éléments statistiques**

	<b>N &lt; 5</b>	<b>5 &lt;= N &gt;= 8</b>	<b>8 &lt; N &gt; 10</b>	<b>10 &lt; N &gt; 12</b>	<b>12 &lt; N &gt; 15</b>	<b>N &gt; 15</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>6</b>	<b>15</b>	<b>13</b>	<b>20</b>	<b>21</b>	<b>25</b>

71 candidats

Note la plus élevée : 20

Moyenne : 11,4

Basse : 03

Pourcentage de notes  $\geq 10$  : 66 %

#### **3.4. Observations des membres du jury**

L'épreuve est préparée avec sérieux par l'ensemble des candidats et les efforts quant à la structuration de leur prestation sont évidents. Les résultats sont en progression.

##### **3.4.1. Sur la forme**

Les candidats, pour la plupart, ont bien géré le temps de leur exposé de 30 minutes et ont présenté un exposé structuré démontrant une démarche pédagogique relative au thème de la leçon.

Ils ont démontré une bonne capacité à communiquer, certains manifestent même de l'enthousiasme, particulièrement ceux ayant déjà eu une expérience d'enseignement. La communication de certains candidats a parfois cependant manqué de conviction et de dynamisme.

Certains candidats ont exploité leur temps en loge de manière efficiente en complétant des outils et supports de communication de qualité qu'ils avaient au préalable élaborés afin de structurer leur démarche pédagogique. La possibilité de présenter la séquence sur l'outil informatique peut s'avérer pertinente quand l'outil informatique est utilisé en tant que support de communication et non comme une fin en soi. Une présentation sur papier rigoureuse, adaptée et construite reste un très bon outil de communication si elle n'est pas trop stéréotypée. Il faut cependant veiller à montrer des éléments écrits au jury. Certains candidats s'étant en effet limités à un exposé oral sans support écrit.

Dans l'ensemble, les candidats manifestent une bonne qualité d'écoute et une bonne compréhension des questions. Ils y répondent la plupart du temps de manière pertinente et constructive.

En revanche, certains candidats n'ont pas eu le temps de finir leur exposé oral et n'ont donc pas présenté l'intégralité de la séquence pédagogique envisagée.

Ils passent parfois beaucoup de temps sur le contexte et le référentiel, au détriment du scénario pédagogique et de la prise en compte de la gestion de classe.

Certains candidats n'ont pas fait preuve de suffisamment de recul au moment de l'entretien, restant figés sur leurs positions initiales, sans esprit d'ouverture et capacité à envisager une autre approche pédagogique que celle présentée.

### **3.4.2. Sur le fond**

Les choix opérés sont souvent justifiés et argumentés.

Les candidats ont une bonne connaissance des programmes. Les savoirs sont dans l'ensemble maîtrisés et il existe globalement une certaine cohérence entre la proposition de leçon et le sujet proposé. En revanche peu de candidats définissent précisément les termes du sujet.

Nombreux sont les candidats qui identifient clairement la partie du référentiel à traiter et construisent une séquence sur ce thème. Celle-ci aurait intérêt à ne pas être trop longue afin de permettre au candidat de mieux la développer et l'argumenter.

Beaucoup de candidats font preuve d'une réelle réflexion pédagogique.

Le référentiel de STMG invite à suivre l'approche OAC (observer, analyser, conceptualiser). La plupart des candidats développent leur séquence à l'aide de cette approche et conceptualisent. En revanche, certains candidats s'appuient sur cette approche mais leur proposition n'est qu'une présentation tronquée de celle-ci.

La durée prévue de la séquence pédagogique n'est pas toujours précisée, ou est irréaliste. Le temps consacré à chaque activité n'est pas toujours indiqué.

Les candidats parviennent à se remettre en question, prendre du recul sur leur proposition et proposer des solutions alternatives, des prolongements.

Globalement, les jurys apprécient les exposés clairs, motivés, structurés, qui répondent à l'ensemble des attentes de l'épreuve, comme la définition des objectifs pédagogiques, la place de la séquence dans une progression pédagogique, le déroulement envisagé de la séquence, les supports et outils utilisés notamment numériques pertinents, les propositions en matière d'évaluation (diagnostique, formative, sommative, certificative...), les transversalités possibles avec les autres enseignements...

Les candidats identifient les contraintes et informations du contexte, mais éprouvent des difficultés à proposer des moyens pédagogiques adaptés. Les situations pédagogiques manquent parfois de réalisme. Les synthèses de cours sont fréquemment trop succinctes et ne s'inscrivent pas nécessairement dans une démarche active de l'élève.

Lorsqu'il doit être intégré, le projet STMG n'est pas assez exploité dans la séquence pédagogique proposée. Par ailleurs, les technologies de l'information et de la communication sont peu sollicitées, voire négligées.

Les propositions d'évaluation manquent parfois d'approfondissement et de réalisme.

Les prestations qui ne sont pas satisfaisantes se limitent à une présentation de séquence sans expliciter les méthodes, les intentions et les choix pédagogiques. Le cadrage de la séquence dans la progression laisse parfois à désirer. Les transversalités avec les autres matières sont simplement évoquées.

### **3.5. Recommandations aux candidats**

Les candidats doivent bien connaître les référentiels et les programmes, ainsi que les savoirs et les compétences associés. Les concepts mercatiques doivent être maîtrisés.

L'observation de classes de différents niveaux et des échanges avec des membres d'équipes pédagogiques permettent de mieux appréhender la diversité des choix pédagogiques et les différentes modalités d'organisation du travail de la classe.

Les candidats doivent tenir compte du profil des élèves présenté dans le contexte pédagogique afin de proposer des pratiques pédagogiques adaptées et pertinentes. La prise en compte de tous les éléments du contexte est indispensable afin de justifier des choix pédagogiques appropriés.

Il est souhaité d'annoncer le plan de l'intervention et important de soigner son expression et de soigner la forme de la communication. En effet, des qualités de conviction et d'enthousiasme sont importantes car elles contribuent aussi à capter l'attention d'une classe et convaincre des élèves.

Des capacités d'analyse, d'écoute active et de compréhension sont indispensables pour aborder sereinement l'épreuve.

Il est recommandé de présenter pour chaque support proposé le mode d'exploitation de ce support avec réalisme et rigueur et d'avoir une base documentaire actualisée.

Certains candidats font le choix d'un manuel pédagogique comme support de leur leçon, ce choix pouvant être judicieux si les candidats ne se limitent pas à cette seule transposition didactique. Ils peuvent se laisser influencer par l'approche pédagogique des manuels qui ne reste qu'un point de vue d'auteur et peut restreindre leur réflexion.

Les transversalités doivent être abordées de manière plus concrète en mettant en valeur le travail collaboratif de l'équipe pédagogique. Les candidats doivent proposer des exemples de mises en situation transversales et être aptes à les expliciter.

Enfin, on recommande aux candidats de faire preuve d'une certaine curiosité et ouverture d'esprit afin d'appréhender les adaptations nécessaires du métier d'enseignant.

#### **4. Épreuve sur dossier**

##### **4.1. Présentation de l'épreuve sur dossier**

**Durée de préparation : 1 heure 30**

**Durée totale de l'épreuve : 1 heure**

L'épreuve comporte deux parties, évaluées distinctement.

- **La première partie : L'entretien avec le jury à partir du dossier (14 points)**

**Présentation : 20 minutes maximum**

Le dossier transmis par le candidat comprend une dizaine de pages présentant une situation problème et son traitement, dans le contexte d'une organisation qu'il a pu observer au cours de sa formation ou lors d'une expérience professionnelle.

**L'épreuve porte sur l'exploitation du dossier fourni par le candidat. Elle consiste à produire et à présenter au jury une ressource pédagogique ou un support d'évaluation**

**Entretien avec le jury : 20 minutes**

L'entretien avec le jury permet d'apprécier les capacités du candidat à analyser un contexte réel d'organisation et à l'adapter dans une perspective didactique.

- **La seconde partie : Interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'État de façon éthique et responsable » (6 points)**

**Présentation : 10 minutes**

Le candidat doit répondre pendant 10 minutes à une question, à partir d'un document qui lui a été remis en début de l'épreuve, question pour laquelle il a préparé les éléments de réponse durant le temps de préparation de l'épreuve.

L'exposé se poursuit par un entretien avec le jury pendant 10 minutes.

## 4.2. Éléments statistiques

Sur 71 candidats présents la moyenne générale est de 10,23 / 20

	N<5	5<=N<8	8<=N<10	10<=N<12	12<=N<15	N>=15
Nombre de notes	3	15	8	6	16	23
Pourcentage	4,23%	21,13%	11,27%	8,45%	22,54%	32,39%
N>=10	45	Plus faible note		04/20		
Moyenne générale	11,7	Meilleure note		20/20		

Partie 1	N<7	N>=7
Nbre de notes	28	43
Pourcentage	39,4%	60,6%
Moyenne générale	8	
Meilleure note	14	
Note la plus faible	2	

Partie 2	N<3	N>=3
Nbre de notes	19	52
Pourcentage	26,7%	73,3%
Moyenne générale	3,7	
Meilleure note	6	
Note la plus faible	1	

## 4.3. Observations des membres du jury

### La composition du dossier

Le dossier n'est pas évalué en tant que tel mais il sert de support à l'élaboration du sujet par le jury. Sa composition, d'environ 10 pages, conditionne la possibilité pour le jury de proposer un sujet accessible pour le candidat et conforme aux attentes de l'épreuve. Ce sujet peut porter sur les enseignements suivants : enseignements de spécialité, management des organisations en pré-bac ou des entreprises en post-bac, droit et économie en classe de Terminale ou de BTS.

Répartition des sujets élaborés par les jurys sur les dossiers reçus à la session 2014 :

<b>Documents à produire :</b>	Nombre	%
Ressources pédagogiques	56	79
Documents d'évaluation	15	21
		<b>100%</b>

La plupart des candidats ont respecté la contrainte de dix pages, évité les fautes d'orthographe et proposé un contexte mercatique et commercial. Cependant, certains dossiers se résument encore à une compilation de documents commerciaux ou à une suite d'éléments génériques relatifs à l'entreprise sans traiter réellement et précisément d'une problématique d'entreprise.

### Première partie : L'entretien avec le jury à partir du dossier

D'une manière générale, l'esprit de l'épreuve semble mieux compris. Cependant, le jury a constaté une assez forte hétérogénéité des prestations des candidats et les remarques suivantes peuvent être formulées.

Certains exposés sont encore trop courts et parfois non structurés et les objectifs pédagogiques sont trop rarement précisément définis.

Les ressources pédagogiques produites sont parfois peu pertinentes par rapport à l'objectif pédagogique. De plus, un nombre encore trop important de candidats ne propose aucune exploitation pédagogique formalisée (ressource pédagogique ou support d'évaluation). Lorsque des supports sont proposés, ils restent assez souvent insuffisamment finalisés. Des candidats se contentent de déclarations générales et imprécises.

Les candidats restent trop souvent prisonniers de la problématique de leur dossier et ont des difficultés à sélectionner les informations pertinentes. Durant la préparation en loge, ils ne pensent pas à adapter leurs annexes au contexte pédagogique ou à les enrichir par des apports complémentaires. Certains présentent des ressources brutes, sans aucun questionnement ou avec un questionnement inadapté au regard de leurs objectifs.

Le travail attendu des élèves/étudiants à partir de la ressource proposée est trop rarement précisé.

Le contenu des différents diplômes de la filière économie-gestion est souvent mal maîtrisé et ne permet pas de repérer les transversalités éventuelles (mercatique, management, économie et droit, etc.).

La transposition didactique ne met pas suffisamment en œuvre l'utilisation des TIC.

Pour un certain nombre de candidats, le jury constate des lacunes importantes ou des confusions sur des connaissances de base dans les divers enseignements (mercatique, droit, management des entreprises...) ce qui nuit à la didactisation de la situation.

## **Seconde partie : agir en fonctionnaire de l'État de façon éthique et responsable**

Les candidats semblent avoir compris les exigences de cette partie de l'épreuve.

L'exposé est en général structuré (même si le jury regrette que les plans soient un peu trop « formatés »).

L'analyse de la situation se borne trop souvent à une relecture pure et simple de la présentation de la situation, sans aucune problématisation.

La dimension éthique du métier est généralement bien prise en compte. Toutefois, les solutions préconisées manquent quelquefois de précision ou de réalisme. Le jury apprécie cependant que les candidats soient capables d'appréhender toutes les dimensions des situations problèmes même s'ils n'ont pas toujours de réponses à apporter.

### **4.4 Les conseils du jury**

#### **Composition du dossier**

Un dossier de qualité est un dossier riche qui permet la création, par le candidat, de ressources pédagogiques et de supports d'évaluation diversifiés et pertinents pendant son temps de préparation. Il est souhaitable que le dossier mette en valeur une ou des problématiques claires de l'organisation observée, avec une sélection de documents qui permet de traiter cette problé-

matique. Il convient de limiter des contenus trop généraux en voulant aborder trop de domaines relatifs à l'organisation choisie comme support.

Il est également conseillé aux candidats de ne pas restreindre leur dossier à une utilisation exclusive sur un niveau donné.

## **Epreuve sur dossier**

### **Préparation**

Pour répondre au sujet posé par le jury, le candidat doit pendant sa préparation choisir dans son dossier le ou les éléments qu'il souhaite exploiter, justifier ses choix, expliquer les adaptations nécessaires à leur exploitation en classe, identifier si besoin d'éventuelles ressources complémentaires, envisager des transversalités possibles.

À partir du sujet fourni par le jury et du dossier, il s'agit de didactiser une situation vécue ou observée dans une organisation et non de présenter une leçon.

Le candidat devra être particulièrement attentif à l'extrait du référentiel fourni pour didactiser sa situation.

La présentation d'une ressource doit être accompagnée des éléments nécessaires à son exploitation (titre, source, questionnement).

**Rappel aux candidats :** aucun élément ressource, autre que ceux créés par le candidat pendant le temps de composition ou contenus dans le dossier n'est accepté. La limite de « 10 pages environ » doit être respectée. La commission peut se réserver le droit de ne pas exploiter les annexes qui dépasseraient cette limite.

Entretien avec le jury :

Le jury conseille aux candidats de se présenter très rapidement (2mn maximum).

La présentation doit être structurée et la structure annoncée.

Les transversalités annoncées doivent être approfondies, pertinentes et maîtrisées.

Les candidats doivent montrer des qualités d'écoute lors de l'entretien avec le jury afin de proposer des réponses pertinentes et argumentées.

Les programmes et référentiels de la filière économie et gestion commerciale doivent être maîtrisés. Il est rappelé que les programmes et référentiels de référence sont ceux de la série STMG mercatique et des BTS NRC, MUC et CI.

Le jury insiste sur l'indispensable maîtrise des contenus et termes relatifs aux différents enseignements (mercatique, droit, management des entreprises...).

Le jury conseille vivement aux candidats de profiter de l'opportunité de stages en établissements scolaires pour mieux appréhender les réalités pratiques du métier et le fonctionnement du système éducatif.

## **ANNEXES**

## **Annexe 1 : Définition des épreuves du CAPET externe et du CAFEP – CAPET Section économie et gestion**

### **1- Composition d'économie-droit**

- Durée : 5 heures
- Coefficient 3

L'épreuve se compose de deux parties :

- d'une part, une note de synthèse à partir d'un dossier documentaire de dix à quinze pages fourni au candidat ;
- d'autre part, la présentation de réponses argumentées à une série de questions d'ordre économique ou à une série de questions d'ordre juridique.

Le sujet de cette épreuve peut être commun à plusieurs options.

### *2. Composition de sciences de gestion*

- Durée : 5 heures
- Coefficient 3

L'épreuve est spécifique à l'option choisie. Elle consiste en une analyse d'une ou de plusieurs situations de management et de gestion contextualisées, en vue de proposer des solutions.

### **Épreuves d'admission**

#### *1. Leçon portant sur les programmes des lycées et des classes post-baccalauréat*

- Durée de la préparation : 3 heures
- Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé : 30 minutes ; entretien : 30 minutes)
- Coefficient 3.

Dans un cadre pédagogique et un contexte d'enseignement donnés, le candidat présente, dans l'option choisie, un projet de séquence pédagogique, intégrée dans une progression (leçon, séance de travaux dirigés, etc.). La présentation est suivie d'un entretien avec le jury au cours duquel le candidat est invité à justifier ses choix d'ordre didactique et pédagogique.

#### *2. Épreuve sur dossier comportant deux parties*

- Durée de la préparation : 1 heure 30
- Durée totale de l'épreuve : 1 heure
- Coefficient 3

### **Première partie : soutenance de dossier suivie d'un entretien avec le jury (14 points)**

- Durée de la présentation : 20 minutes maximum
- Durée de l'entretien avec le jury : 20 minutes

L'épreuve permet au candidat de montrer :

- sa maîtrise des contenus correspondants aux programmes et référentiels de la discipline ;
- ses capacités de transposition didactique de situations réelles ;
- sa culture technique et professionnelle ;
- sa réflexion sur l'histoire et les finalités de la discipline et ses relations avec les autres disciplines.

L'exposé prend appui sur un dossier d'une dizaine de pages réalisé par le candidat présentant une situation problème et son traitement, dans le contexte d'une organisation qu'il a pu observer au cours de sa formation ou lors d'une expérience professionnelle.

Il porte sur l'exploitation du dossier et consiste à produire une ressource pédagogique ou un support d'évaluation, dans un cadre fixé par le jury en rapport avec l'option choisie.

L'entretien avec le jury permet d'apprécier les capacités du candidat à analyser un contexte réel d'organisation et à l'adapter dans une perspective didactique.

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission.

**Seconde partie : interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable » (6 points)**

- Durée de la présentation : 10 minutes

- Durée de l'entretien avec le jury : 10 minutes

Le candidat répond pendant dix minutes à une question, à partir d'un document qui lui a été remis au début de l'épreuve, question pour laquelle il a préparé les éléments de réponse durant le temps de préparation de l'épreuve.

La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies dans le point 1 de l'annexe de l'arrêté du 12 mai 2010 portant définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier.

L'exposé se poursuit par un entretien avec le jury pendant dix minutes.

**Annexe 2 : Note à l'attention des candidats admissibles aux concours externes des CAPET et CAFEP section Économie et gestion, options « communication, organisation et gestion des ressources humaines » et « marketing ».**

Cette note a pour objet de préciser les conditions de déroulement des épreuves d'admission pour la session 2013-2 du concours externe.

Pour l'épreuve dite « **Leçon portant sur les programmes des lycées et des classes post-baccalauréat** » pendant la préparation (3 heures) et durant l'épreuve (1 heure), le candidat est autorisé à utiliser tout document personnel, programmes et référentiels, ressources pédagogiques, manuel scolaire, ouvrages de référence, etc., sur support imprimé ou sur support numérique.

Il est autorisé à se munir d'un micro-ordinateur portable ou d'une tablette numérique, dont il s'assure de l'autonomie de fonctionnement, et à l'utiliser pendant la préparation et durant l'épreuve. La connexion au réseau Internet ou à tout autre réseau étendu (WAN) ou local (LAN), par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Aucune impression ne pourra être réalisée.

Le sujet qui sera remis au candidat comportera des informations relatives au cadre pédagogique (matière, niveau, série et éventuellement spécialité de la classe) ainsi qu'au contexte d'enseignement (caractéristiques de l'établissement, de la classe, circonstances éventuelles, résultats acquis, etc.).

Pour l'**épreuve sur dossier**, pendant la préparation (1 heure trente) et durant l'épreuve (1 heure), le candidat est autorisé à consulter le dossier support de l'épreuve qu'il a constitué, uniquement sur support imprimé, ainsi que le texte des sujets (1<sup>ère</sup> phase et 2<sup>ème</sup> phase) qui lui ont été remis par le jury, à l'exclusion de tout autre document personnel ou de référence. Il est rappelé que le dossier ne doit pas dépasser une dizaine de pages, annexes comprises.

Pour la première partie, le questionnement du jury porte sur l'exploitation du dossier et consiste à produire une ressource pédagogique ou un support d'évaluation, dans un cadre fixé par le jury en rapport avec l'option choisie (le cas échéant, le référentiel correspondant sera fourni avec le sujet). L'entretien avec le jury permet d'apprécier les capacités du candidat à analyser un contexte réel d'organisation et à l'adapter dans une perspective didactique.

Le dossier (en deux exemplaires pour le jury) doit parvenir au secrétariat du jury (à l'adresse de l'établissement d'accueil) cinq jours francs, au moins, avant le début des épreuves d'admission.

Pour la seconde partie, le questionnement du jury porte sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies dans le point 1 de l'annexe de l'arrêté du 12 mai 2010 portant définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier.

## **Annexe 3 : Programme des CAPET et CAFEP Économie et gestion**

### **Section économie et gestion**

Les dispositions ci-après présentent les programmes des options :

- Communication, organisation et gestion des ressources humaines
- Comptabilité et finance
- Marketing
- Conception et gestion des systèmes d'information
- Gestion des activités touristiques

**À la session 2011, seules les options communication, organisation et ressources humaines et marketing sont ouvertes au recrutement par la voie du concours externe de l'enseignement public et de l'enseignement privé.**

Le programme des épreuves d'admissibilité et d'admission comporte des éléments communs à toutes les options du concours et des éléments spécifiques à chacune d'entre elles.

### **1 - Programmes communs**

Ces programmes comprennent deux parties, l'une en relation avec les programmes des disciplines correspondantes enseignées dans la série STG (programmes en vigueur le 1er janvier de l'année du concours), l'autre précisant l'étude de thèmes complémentaires.

#### **1.1 Droit**

A - Les thèmes des programmes de droit des classes de première et terminale « sciences et technologies de la gestion », traités au niveau licence.

B - Les thématiques suivantes traitées au niveau licence :

- Les régimes juridiques de l'activité professionnelle
- L'adaptation de la relation de travail par la négociation
- Les relations contractuelles avec la personne publique
- Le droit de l'immatériel
- La gestion du risque par le droit

#### **1.2 Économie générale**

A - Les thèmes des programmes d'économie des classes de première et terminale « sciences et technologies de la gestion », traités au niveau licence.

B - Les thématiques suivantes traitées au niveau licence :

- La dynamique de la croissance économique et le développement
- La politique économique dans un cadre européen
- La globalisation financière
- La régulation de l'économie mondiale

#### **1.3 Management des organisations**

A - Les thèmes des programmes de management des organisations des classes de première et terminale « sciences et technologies de la gestion », traités au niveau licence.

B - Les thématiques suivantes traitées au niveau licence :

- L'entrepreneuriat et le management
- Le développement stratégique
- La gestion des ressources humaines
- La gestion des ressources technologiques et des connaissances

## **2 - Programmes spécifiques à chacune des options**

Les programmes de référence de la série « sciences et technologies de la gestion » ou des BTS mentionnés sont ceux en vigueur au 1er janvier de l'année du concours

### **2.1 Option communication, organisation et gestion des ressources humaines**

A - Les thèmes du programme de spécialité du cycle terminal de la série « sciences et technologies de gestion » dans la spécialité « communication et gestion des ressources humaines », traités au niveau licence.

B - Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel présentés dans le référentiel du BTS « assistant manager », traités au niveau licence.

### **2.2 Option comptabilité et finance**

A - Les thèmes du programme de spécialité du cycle terminal de la série « sciences et technologies de gestion » dans la spécialité « comptabilité et finance d'entreprise », traités au niveau licence.

B - Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel présentés dans le référentiel du BTS « comptabilité et gestion des organisations », traités au niveau licence.

### **2.3 Option marketing**

A - Les programmes de spécialité du cycle terminal de la série « sciences et technologies de gestion » dans la spécialité « marketing », traités au niveau licence.

B - Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel présentés dans les référentiels des BTS « management des unités commerciales », « négociation et relation client », « commerce international » traités au niveau licence.

### **2.4 Option conception et gestion des systèmes d'information**

A - Les programmes de spécialité du cycle terminal de la série « sciences et technologies de gestion » dans la spécialité « gestion des systèmes d'information », traités au niveau licence.

B - Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel décrits dans le référentiel du BTS « informatique de gestion »/BTS « services informatiques aux organisations » traités au niveau licence.

C - Les thématiques suivantes traitées au niveau licence :

- Principes, démarches et outils de modélisation des processus
- Architectures réseaux, conception, évolution, administration
- Bases de données, méthodes et outils de développement d'applications
- Management de projets de système d'information

### **2.5 Option gestion des activités touristiques**

A - Les thèmes des programmes de la spécialité « communication » de la classe de première de la série « sciences et technologies de gestion », traités au niveau licence.

B - Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel présentés dans le référentiel des BTS « animation et gestion touristiques locales » et « ventes et productions touristiques », traités au niveau licence.

## Annexe 4 : Exemples de sujets de la leçon sur programme

### CAPET EXTERNE/CAFEP D'ÉCONOMIE ET GESTION

Option « marketing »

Session 2014

#### ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Leçon sur programme

Coefficient 3

Préparation : 3 heures - Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé : 30 minutes ; entretien : 30 minutes)

Rappel de la définition de l'épreuve : *Dans un cadre pédagogique et un contexte d'enseignement donnés, le candidat présente, dans l'option choisie, un projet de séquence pédagogique, intégrée dans une progression (leçon, séance de travaux dirigés, etc.) La présentation est suivie d'un entretien avec le jury au cours duquel le candidat est invité à justifier ses choix d'ordre didactique et pédagogique.*

#### Sujet 1

Vous avez la responsabilité de l'enseignement suivant :

Marketing

en classe de :

Terminale STMG spécialité marketing

Le contexte pédagogique est le suivant :

Vous enseignez dans un lycée polyvalent, sensible, situé en banlieue parisienne. Votre établissement accueille environ 1000 élèves ainsi que 65 étudiants dans l'unique section de BTS Management des Unités Commerciales.

Vous assurez le cours de Marketing en Terminale mais aussi les cours d'Economie/Droit et de Management des organisations en 1<sup>ère</sup> STMG.

L'effectif de la classe est de 31 élèves (18 garçons et 13 filles) dont 3 redoublants.

L'attention des élèves est difficile à maintenir et la production écrite révèle de nombreuses lacunes.

Vous souhaitez donner à vos élèves l'ambition de poursuivre des études en BTS, en particulier dans la filière commerciale.

Vous présenterez un projet de séquence pédagogique s'inscrivant dans la question de gestion suivante :

#### Le produit a-t-il un prix ?

En vous appuyant sur vos ressources, vous présenterez :

- les objectifs,
- la place de la séquence dans votre progression pédagogique,
- le déroulement envisagé,
- les supports et outils utilisés notamment numériques,
- vos propositions en matière d'évaluation,
- les transversalités que vous envisagez,
- les autres aspects que vous jugerez utiles.

# CAPET EXTERNE/CAFEP D'ÉCONOMIE ET GESTION

Option « marketing »

Session 2014

## ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

**Leçon sur programme**

**Coefficient 3**

Préparation : 3 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé : 30 minutes ; entretien : 30 minutes)

Rappel de la définition de l'épreuve : *Dans un cadre pédagogique et un contexte d'enseignement donnés, le candidat présente, dans l'option choisie, un projet de séquence pédagogique, intégrée dans une progression (leçon, séance de travaux dirigés, etc.) La présentation est suivie d'un entretien avec le jury au cours duquel le candidat est invité à justifier ses choix d'ordre didactique et pédagogique.*

### Sujet 3

Vous avez la responsabilité de l'enseignement suivant :

**Gestion de projet**

en section de :

**Section de Technicien Supérieur Négociation et Relation Client, 1<sup>ère</sup> année**

Le contexte pédagogique est le suivant :

Votre établissement est un lycée général et technologique, situé dans une commune de 13 000 habitants, à 20 km d'une grande agglomération. Le lycée propose tous les baccalauréats généraux et le baccalauréat STMG, spécialités Gestion et Finance et Mercatique. Deux sections de techniciens supérieurs sont présentes : Négociation et Relation Client et Assistant de Gestion de PME/PMI. Le lycée accueille 1000 élèves issus de catégories socioprofessionnelles peu favorisées.

Vous effectuez votre service principalement en section de technicien supérieur Négociation et Relation Client. Les enseignements qui vous sont confiés sont le management de l'équipe commerciale, la gestion de projet et la relation client, en première année.

L'effectif de la classe est de 27 étudiants. Les étudiants proviennent des bourgades avoisinantes. Ils sont sympathiques, bien élevés mais peu curieux. Un grand nombre d'entre eux ont un bon potentiel mais ne travaillent pas toujours suffisamment.

Vous présenterez un projet de séquence pédagogique sur le thème suivant :

**La veille commerciale**

En vous appuyant sur les ressources mises à votre disposition, vous présenterez :

- les objectifs,
- la place de la séquence dans votre progression pédagogique,
- le déroulement envisagé,
- les supports et outils utilisés notamment numériques,
- vos propositions en matière d'évaluation,
- les transversalités que vous envisagez,
- les autres aspects que vous jugerez utiles.

## Annexe 5 : Exemples de sujets de la première partie de l'épreuve sur dossier

### CAPET EXTERNE D'ÉCONOMIE ET GESTION

Option « marketing »

Session 2014

### ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Épreuve sur dossier

Coefficient 3

Préparation : 1 heure 30 minutes

Durée de l'épreuve : 1 heure

**Partie 1 « Soutenance de dossier suivie d'un entretien avec le jury » :**

Présentation 20 minutes maximum ; entretien 20 minutes

**NOM du candidat : XXX Yyy**

**Numéro de jury : 8**

**Date : 04/06/2014**

L'épreuve porte sur l'exploitation de votre dossier.

Elle consiste à produire et à présenter au jury :

Un support d'évaluation

ou

Une ressource pédagogique

dans le cadre suivant :

Niveau et type de classe : Terminale STMG

Enseignement : Mercatique

Thème : L'importance de la marque

Vous devez choisir dans votre dossier le ou les éléments que vous souhaitez exploiter, justifier vos choix, expliquer les adaptations nécessaires à leur exploitation en classe, identifier si besoin d'éventuelles ressources complémentaires, envisager des transversalités possibles.

NB : Il s'agit de didactiser une situation vécue ou observée dans une organisation et non de présenter une leçon.

#### Extrait du programme ou du référentiel :

Question de gestion	Notions	Contexte et finalités
L'entreprise vend elle un produit ou une image ?	Composantes de l'offre, conditionnement, stylistique, marque, qualité, image	Pour créer son offre, l'entreprise s'appuie sur un ensemble de caractéristiques qu'elle doit définir et doser en cohérence avec sa position concurrentielle et celle souhaitée pour son offre. La marque est l'une des principales caractéristiques qui contribue à la création de valeur tant pour le consommateur que pour l'entreprise. Grâce à l'étude de situations concrètes, l'élève doit être capable de : - identifier les caractéristiques d'une offre bien/service ; - analyser l'importance de la marque ; - en déduire les éléments qui concourent à la création de la valeur perçue.

# CAPET EXTERNE D'ÉCONOMIE ET GESTION

Option « marketing »

Session 2014

## ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Épreuve sur dossier

**Coefficient 3**

Préparation : 1 heure 30 minutes

Durée de l'épreuve : 1 heure

**Partie 1 « Soutenance de dossier suivie d'un entretien avec le jury » :**

Présentation 20 minutes maximum ; entretien 20 minutes

**NOM du candidat : XXXX Yyyyy**

**Numéro de jury : 8**

**Date : 03/06/2014**

L'épreuve porte sur l'exploitation de votre dossier.

Elle consiste à produire et à présenter au jury :

Une ressource pédagogique

ou

Un support d'évaluation

dans le cadre suivant :

Niveau et type de classe : BTS MUC

Enseignement : Développement de l'Unité Commerciale

Thème : L'offre de produits et de services

Vous devez choisir dans votre dossier le ou les éléments que vous souhaitez exploiter, justifier vos choix, expliquer les adaptations nécessaires à leur exploitation en classe, identifier si besoin d'éventuelles ressources complémentaires, envisager des transversalités possibles.

NB : Il s'agit de didactiser une situation vécue ou observée dans une organisation et non de présenter une leçon.

**Extrait du programme ou du référentiel :**

Compétences	Connaissances
C5 Gérer l'offre de produits et de services	S63 Gestion de l'offre de l'unité commerciale S65 Évaluation des performances de l'unité commerciale

# CAPET EXTERNE D'ÉCONOMIE ET GESTION

Option « marketing »

Session 2014

## ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Épreuve sur dossier

Coefficient 3

Préparation : 1 heure 30 minutes

Durée de l'épreuve : 1 heure

**Partie 1 « Soutenance de dossier suivie d'un entretien avec le jury » :**

Présentation 20 minutes maximum ; entretien 20 minutes

**NOM du candidat : XXXX Yyyyy**

**Numéro de jury : 8**

**Date : 04/06/2014**

L'épreuve porte sur l'exploitation de votre dossier.

Elle consiste à produire et à présenter au jury :

Une ressource pédagogique

ou

Un support d'évaluation

dans le cadre suivant :

Niveau et type de classe : Terminale STMG

Enseignement : Mercatique

Thème : Le choix de la stratégie de distribution

Vous devez choisir dans votre dossier le ou les éléments que vous souhaitez exploiter, justifier vos choix, expliquer les adaptations nécessaires à leur exploitation en classe, identifier si besoin d'éventuelles ressources complémentaires, envisager des transversalités possibles.

NB : Il s'agit de didactiser une situation vécue ou observée dans une organisation et non de présenter une leçon.

**Extrait du programme ou du référentiel :**

Question de gestion	Notions	Contexte et finalités
La grande distribution est-elle incontournable ?	Canal, distribution directe/indirecte, intensive/sélective/exclusive, distribution multicanale, unités commerciales physiques/virtuelles	La définition d'une stratégie de distribution résulte de choix qui tiennent compte tant des objectifs financiers et commerciaux du producteur que des ressources dont il dispose. À partir de l'observation de choix de distribution opérés par un ou plusieurs producteurs, l'élève doit être capable de : - qualifier la stratégie de distribution et d'en mesurer les enjeux pour le producteur ; - justifier le choix au regard des ressources mobilisables et des objectifs ; - comparer des stratégies de distribution adoptées sur un même marché - caractériser le ou les type(s) d'unité(s) commerciale(s) choisies et d'analyser, le cas échéant, leur complémentarité.

## Annexe 6 : Exemples de sujets deuxième partie de l'épreuve sur dossier

### CAPET EXTERNE D'ÉCONOMIE ET GESTION

Option « marketing »

Session 2014

#### ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Épreuve sur dossier

Coefficient 3

Préparation : 1 heure 30 minutes

Durée de l'épreuve : 1 heure

**Partie 2 « Agir en fonctionnaire de l'État de façon éthique et responsable » :**

Présentation 10 minutes ; entretien 10 minutes

**Thème : Absence à un devoir**

**Référence à l'arrêté du 12 mai 2010** portant définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier.

#### **Connaissances :**

- du système éducatif, de ses acteurs et des dispositifs spécifiques
- des règles de fonctionnement de l'école ou de l'établissement
- du rôle des différents conseils

#### **Capacité :**

- à utiliser ses connaissances sur l'évolution et le fonctionnement du service public d'éducation nationale pour recourir aux ressources offertes
- à se faire respecter et à utiliser la sanction avec discernement et dans le respect du droit

#### **Attitude :**

- à respecter les élèves et leurs parents
- à respecter et faire respecter le règlement intérieur, les chartes d'usage des ressources et des espaces communs

#### **Présentation de la situation :**

Vous êtes professeur d'une classe de terminale STMG dans un lycée public. Vous constatez que le jour du dernier devoir sur table, la moitié des élèves se sont absents. Le lendemain, ils vous expliquent qu'ils ne pouvaient pas venir à cause d'une fête religieuse.

#### **Question :**

Face à cette situation, précisez l'attitude que vous adopteriez.

**CAPET EXTERNE D'ÉCONOMIE ET GESTION**

Option « marketing »

Session 2014

**ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION**

**Épreuve sur dossier**

**Coefficient 3**

Préparation : 1 heure 30 minutes

Durée de l'épreuve : 1 heure

**Partie 2 « Agir en fonctionnaire de l'État de façon éthique et responsable » :**

Présentation 10 minutes ; entretien 10 minutes

**Thème : Climat dégradé en classe**

**Référence à l'arrêté du 12 mai 2010** portant définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier.

**Connaissances :**

- les valeurs de la République et les textes qui les fondent : liberté, égalité, fraternité ; laïcité ; refus de toutes les discriminations ; mixité ; égalité entre les hommes et les femmes ;
- le système éducatif, ses acteurs et les dispositifs spécifiques (éducation prioritaire, etc.) ;
- les règles de fonctionnement de l'école ou de l'établissement (règlement intérieur, aspects budgétaires et juridiques) ;
- le rôle du conseil de discipline

**Capacité :**

- de contribuer, en coopérant avec des partenaires internes ou externes à l'institution, à la résolution des difficultés spécifiques des élèves ;
- de se faire respecter et d'utiliser la sanction avec discernement et dans le respect du droit.
- de se situer dans la hiérarchie de l'institution scolaire ;

**Attitude :**

- à respecter et faire respecter le règlement intérieur, les chartes d'usage des ressources et des espaces communs ;

**Présentation de la situation :**

Vous êtes en charge d'une classe de 1<sup>ère</sup> STMG particulièrement difficile. 3 élèves que vous avez identifiés, gênent systématiquement le travail de leurs camarades. La situation pèse à ces derniers et ils vous en ont fait part. Ils ne peuvent plus participer au cours sans être victimes d'insultes.

**Question :**

Après avoir analysé la situation ci-dessus, présentez l'attitude que vous adopteriez.

**Annexe 7 : Liste des membres du jury**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut</b>	<b>Académie</b>
<b>VINARD</b>	Pierre	Président	PARIS
<b>JULLIEN</b>	Christine	Vice-présidente	PARIS
<b>JEANNE</b>	Morgan	Secrétaire général	AMIENS
<b>ALBALADEJO</b>	Pascale	Enseignante	AIX MARSEILLE
<b>ALEXIS</b>	Catherine	Enseignante	GRENOBLE
<b>BATHELOT</b>	Bertrand	Enseignant	AMIENS
<b>BORE</b>	Vanessa	Enseignante	CRETEIL
<b>BORIES</b>	Muriel	Enseignante	POITIERS
<b>BOUGAREL</b>	Fabrice	Enseignant	MONTPELLIER
<b>BOUZEZ</b>	Marc	Enseignant	LILLE
<b>BRAHIMI</b>	Nathalie	Enseignante	TOULOUSE
<b>CARPENTER</b>	Hélène	Enseignante	PARIS
<b>CHENAULT</b>	Véronique	Enseignante	MONTPELLIER
<b>CHIMISANAS</b>	Marie-Hélène	Enseignante	TOULOUSE
<b>COÏC</b>	Bernard	Enseignant	NANTES
<b>DE GOEDE</b>	Eric	Enseignant	AMIENS
<b>DERESSE</b>	Julien	Enseignant	DIJON
<b>ELHARRAR</b>	Edith	Enseignante	ORLEANS TOURS
<b>ELOY</b>	Philippe	Enseignant	ROUEN
<b>ESNEU</b>	Olivier	Enseignant	AMIENS
<b>ESTRAT</b>	Pascal	Enseignant	PARIS
<b>FERAGU</b>	Malika	Enseignante	AIX MARSEILLE
<b>FERMAS</b>	Isabelle	Enseignante	PARIS
<b>FORAY</b>	Bruno	Enseignant	GRENOBLE
<b>FRIBOURG</b>	Marion	Enseignante	BORDEAUX
<b>GARNIER</b>	Laurence	Enseignante	PARIS
<b>GOLFIER</b>	Christophe	Enseignant	PARIS
<b>GRAZIANI</b>	Michelle	Enseignante	VERSAILLES
<b>GUICHARD</b>	Ghislaine	Enseignante	STRASBOURG
<b>HUTIN</b>	Cécile	Enseignante	GRENOBLE
<b>JACQUET</b>	Stéphane	Enseignant	VERSAILLES
<b>KERADEC</b>	Pascale	Enseignante	ROUEN
<b>LAIGLE</b>	Patricia	Enseignante	NANTES
<b>LAMMARE</b>	Antoine	Enseignant	ORLEANS TOURS
<b>LAUER</b>	Carine	Enseignante	VERSAILLES
<b>LE COËNT-GUIGUE</b>	Catherine	Enseignante	VERSAILLES
<b>LE GRAND</b>	Nadia	Enseignante	NANTES
<b>LEMETAYER</b>	Laurent	Enseignant	ORLEANS TOURS
<b>MAGDELENAT</b>	Philippe	Enseignant	DIJON
<b>MANSENCAL</b>	Céline	Enseignante	CRETEIL
<b>MARSOLLIER</b>	Francine	Enseignante	VERSAILLES

<b>MEYNARD</b>	Jean Louis	Enseignant	MONTPELLIER
<b>MONTIBERT</b>	Annick	Enseignante	PARIS
<b>PIROUELLE</b>	Adeline	Enseignante	REIMS
<b>POMMERY</b>	Philippe	Enseignant	CLERMONT FERRAND
<b>PONS</b>	Jacques	Enseignant	AMIENS
<b>PORTES</b>	Catherine	Enseignante	AMIENS
<b>QUISPE</b>	Anne	Enseignante	PARIS
<b>RENARD</b>	Valérie	Enseignante	REIMS
<b>RENAULT</b>	Anne Marie	Enseignante	PARIS
<b>REVIRE</b>	Thierry	Enseignant	CRETEIL
<b>RUAN</b>	Christine	Enseignante	MONTPELLIER
<b>SCHNEIDER</b>	Pierre	Enseignant	VERSAILLES
<b>SCLEVE</b>	Nachoua	Enseignante	VERSAILLES
<b>TEISSEIRE</b>	Gaelle	Enseignante	PARIS
<b>THOMAS</b>	Claudie	Enseignante	NANTES
<b>TINE</b>	Jean-Claude	Enseignant	TOULOUSE
<b>TURBE</b>	Dominique	Enseignante	NANTES
<b>VAISSET</b>	Karine	Enseignante	PARIS
<b>ZIAR</b>	Mohamed	Enseignant	POITIERS